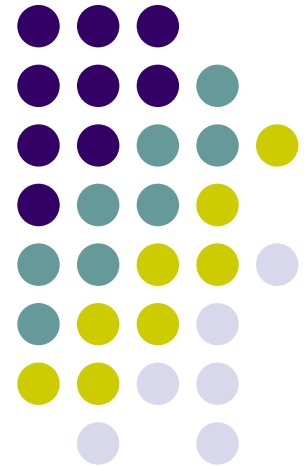


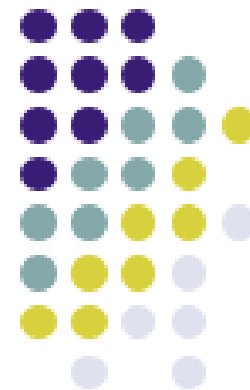
Elections MSA 2010

santé
famille
retraite
service



La garantie de solidarité

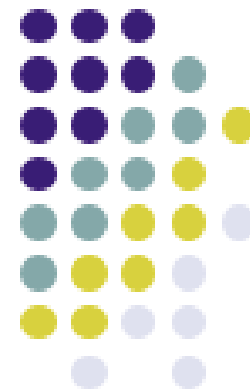




Rappel des changements de 2005

- La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a eu pour objectif de :
 - modifier la composition du conseil d'administration, la représentation du collège salariés passe de **8** à **12** administrateurs.
 - simplifier le système électoral, **exclusivité du vote par correspondance.**
- La loi du 2 juillet 2003 a eu pour objectif de :
 - **Confier à la MSA la responsabilité de l'organisation des élections** en allégeant le travail des mairies et des préfectures.





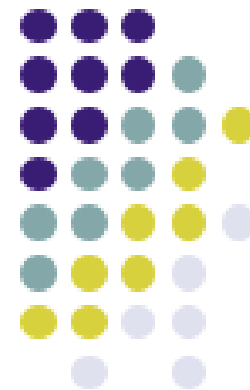
Le vote par correspondance

La simplification
voulue dans le cadre de la loi du 2 juillet 2003,
en retirant aux mairies tout rôle dans l'organisation
des élections MSA,

conduit à faire du vote par correspondance

le seul mode de vote.

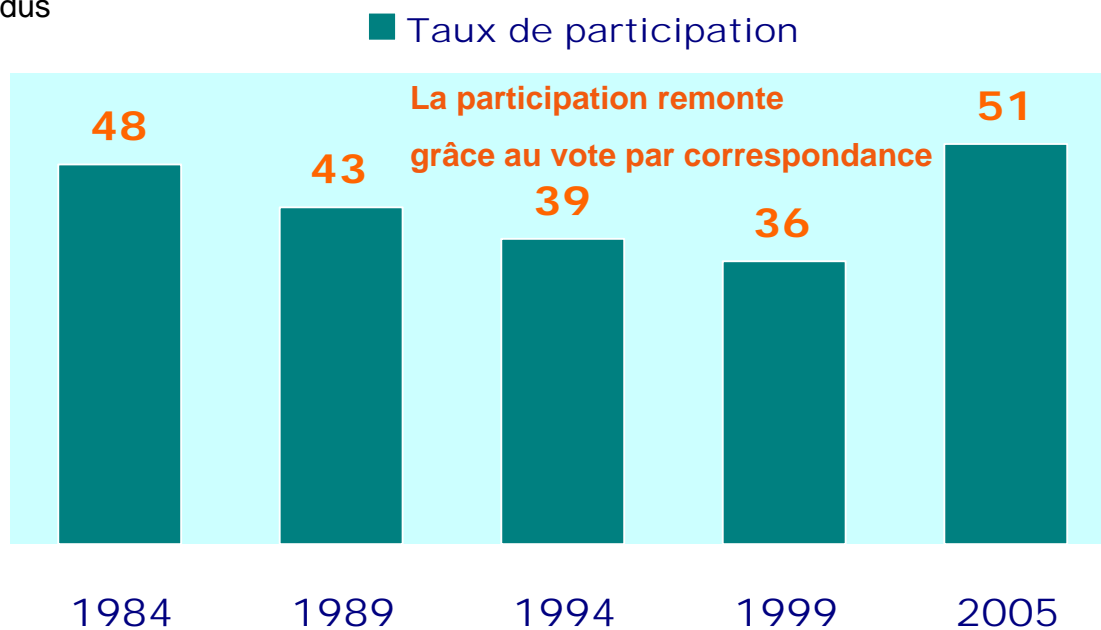


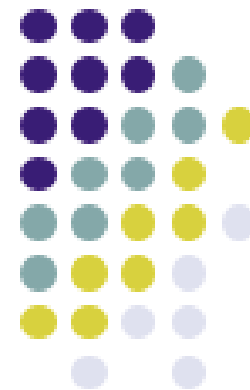


Vote par correspondance & Participation électorale

Evolution de la participation électorale

tous collèges confondus

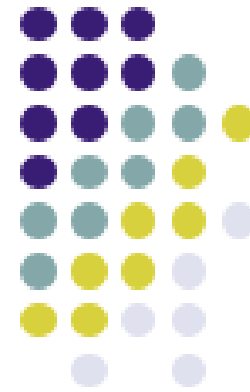




Points clés de l'organisation

- **Une organisation dans la continuité de 2005**
 - consolidation de l'organisation mise en place en 2005
 - sécurisation du dépôt des candidatures
 - simplification des opérations de dépouillement
 - clarification des pouvoirs du président et du conseil d'administration dans le déroulement des opérations
- **Les éléments innovants**
 - Expérimentation du vote électronique dans 3 caisses
(Ile-de-France, Nord, Pas de Calais)

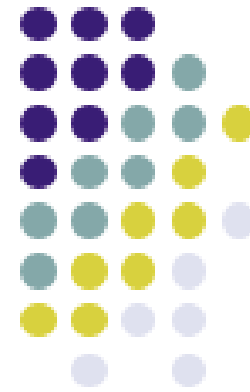




Points clés de l'organisation

- **La qualité d'électeur est appréciée au 1er avril 2009**
- **Rappel**
 - Pour être inscrit sur les listes électorales,
 - Il faut être à jour de ses cotisations avant le 1er octobre 2008



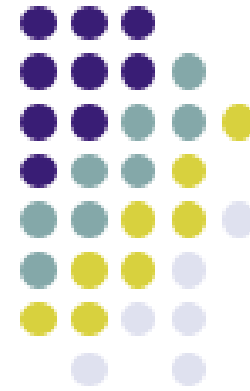


Points clés de l'organisation

Modifications du dispositif

- **A propos des listes électorales**
 - Publication des listes électorales et de candidats sur Internet
 - Possibilité pour le président d'apporter certaines modifications aux listes électorales après la publication des listes définitives (radiation des personnes décédées ou dont l'adresse est inconnue, corrections d'erreurs matérielles)





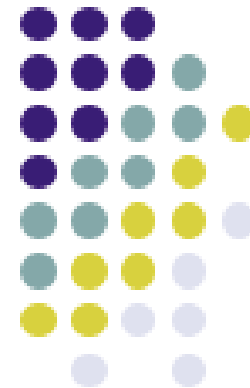
Points clés de l'organisation

Modifications du dispositif

- **A propos des candidatures** (sécurisation du dépôt)
 - Obligation de fournir une copie d'une pièce d'identité à l'appui de chaque candidature déposée par un mandataire ou adressée par la poste
 - Vérification de la recevabilité des candidatures par le conseil d'administration qui peut rejeter les candidatures manifestement irrégulières. Il peut déléguer ce pouvoir à une commission restreinte
 - Notification par la caisse, à chaque candidat, de l'enregistrement de sa candidature, pour les candidatures déposées par un mandataire ou adressées par la poste



Les textes en attente



- **Décret modifiant le dispositif électoral :**
publication attendue
- **Arrêté fixant la date des élections :**
publication attendue
- **Circulaire CCMSA relative aux listes électorales :**
diffusion
- **Pour l'expérimentation du vote électronique**
 - Disposition législative + ordonnance + décret + arrêté : publication attendue



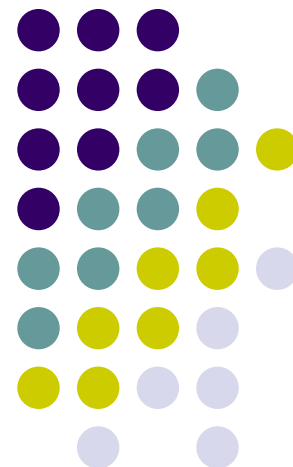
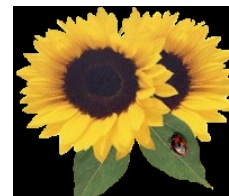


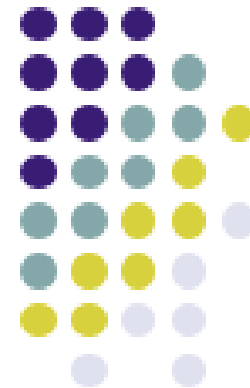
santé
famille
retraite
service

Elections MSA 2010



Stratégie confédérale





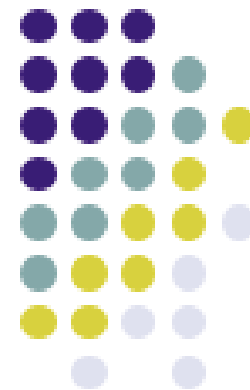
La CFE-CGC et la MSA

Sept Fédérations ou Syndicats ayant des adhérents relevant du régime de la Mutualité Sociale Agricole sont concernées par les élections de janvier 2010 :

- la **Fédération nationale de l'Agroalimentaire** au travers de 4 de ses syndicats, l'Encadrement et les Employés de la MSA (SNEEMA), le Conseil Agricole Rural (SNACAR), les Inséminateurs (SNI) et la Coopération Agricole (SNCOA) ;
- le **Syndicat National des Cadres des Entreprises Agricoles** (SNCEA) ;
- la **Fédération des métiers de la Finance et de la Banque** par le biais du Syndicat de l'Encadrement du Crédit Agricole (SNECA) et le Syndicat du Groupe Central du Crédit Agricole (SEGCA) ;
- la Fédération **INOVA** via son Groupement professionnel des salariés du Golf (les jardiniers « greenkeepers »);
- la **Fédération des Fonctions Publiques**,
- le **GFPP** via le Syndicat de l'Hippisme
- la **Santé** via « Présence Verte ».



La CFE-CGC *numéro 2 de la MSA*

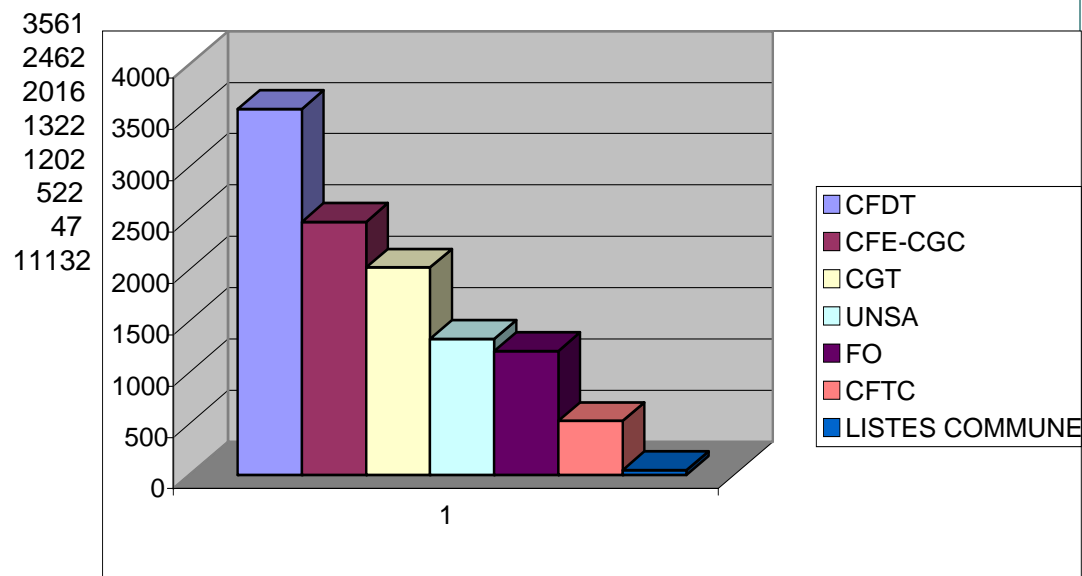


La CFE-CGC, 2^e organisation de la MSA

en nombre de sièges

(Délégués cantonnaux)

CFDT
CFE-CGC
CGT
UNSA
FO
CFTC
LISTES COMMUNES
TOTAL

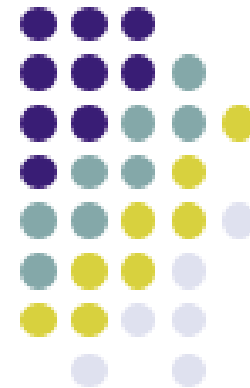


La CFE-CGC *numéro 2 de la MSA*

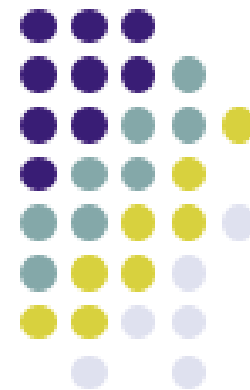


Une représentation en force

- Avec 171 administrateurs dans les caisses départementales et pluri-départementales, la CFE-CGC conforte sa seconde place dans le monde agricole et rural.
- Avec nos 50 délégués à l'Assemblée générale de la caisse central, la CFE-CGC a regagné son deuxième siège au Conseil d'administration de la Caisse centrale.
- Enfin, notre tête de liste, Jean-François Belliard, a été réélu Premier vice-président



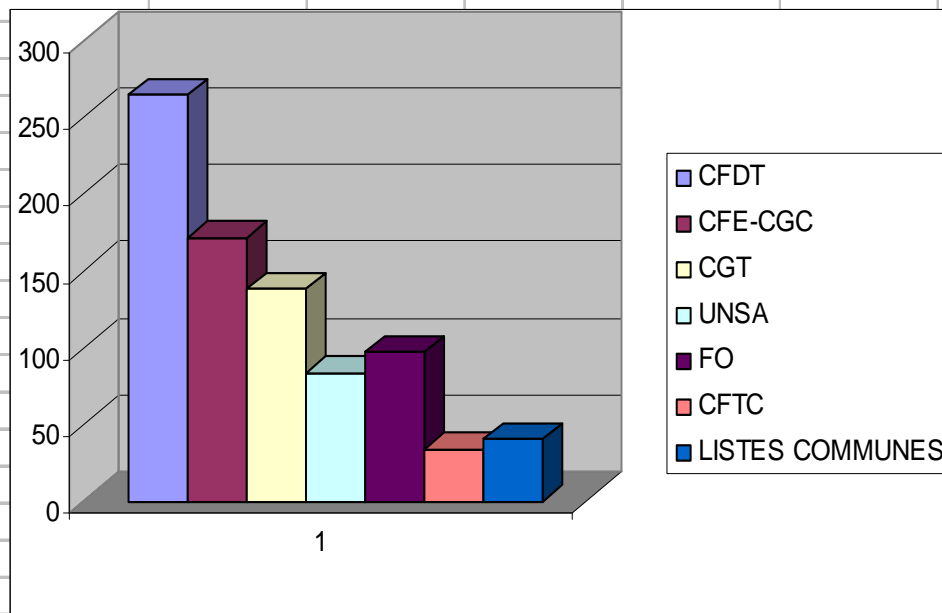
La CFE-CGC *numéro 2 de la MSA*



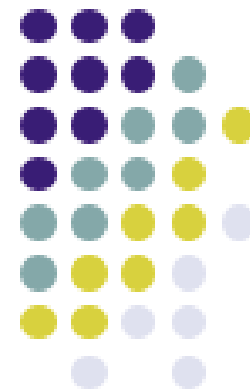
La CFE-CGC, 2^e organisation de la MSA

en nombre d'administrateurs

CFDT	264
CFE-CGC	171
CGT	138
UNSA	83
FO	97
CFTC	34
LISTES COMMUNES	40
TOTAL	827



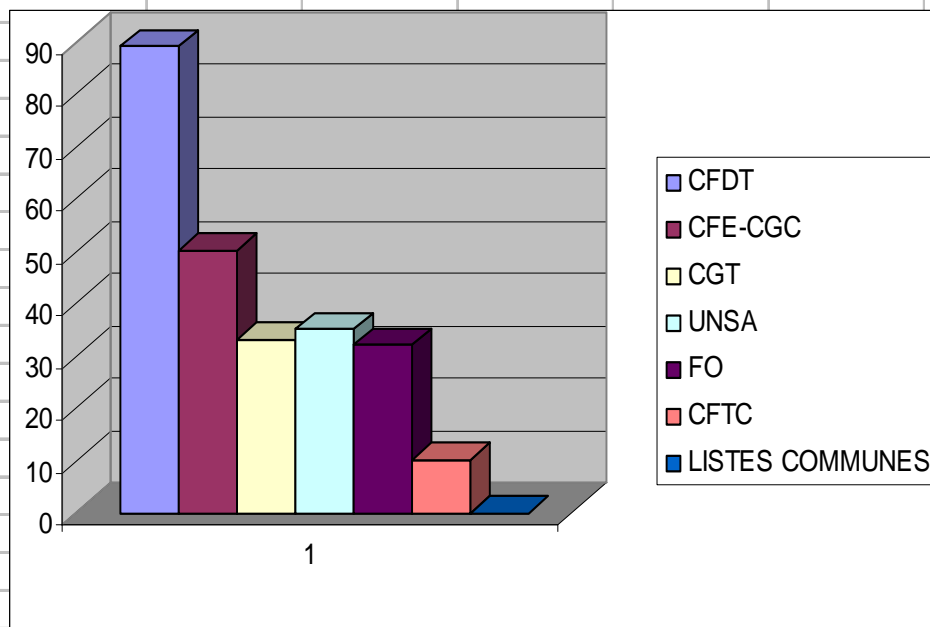
La CFE-CGC *numéro 2 de la MSA*



La CFE-CGC, 2^e organisation de la MSA

en nombre de délégués à la caisse centrale

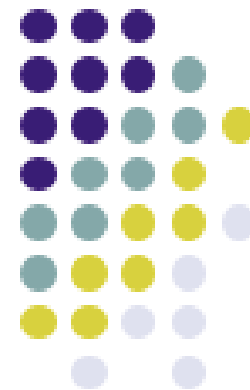
CFDT	89
CFE-CGC	50
CGT	33
UNSA	35
FO	32
CFTC	10
LISTES COMMUNES	0
TOTAL	249

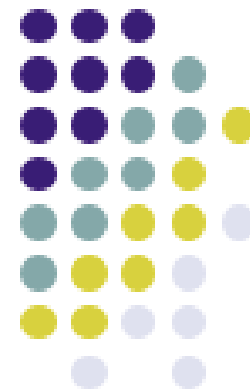


La CFE-CGC *numéro 2 de la MSA*

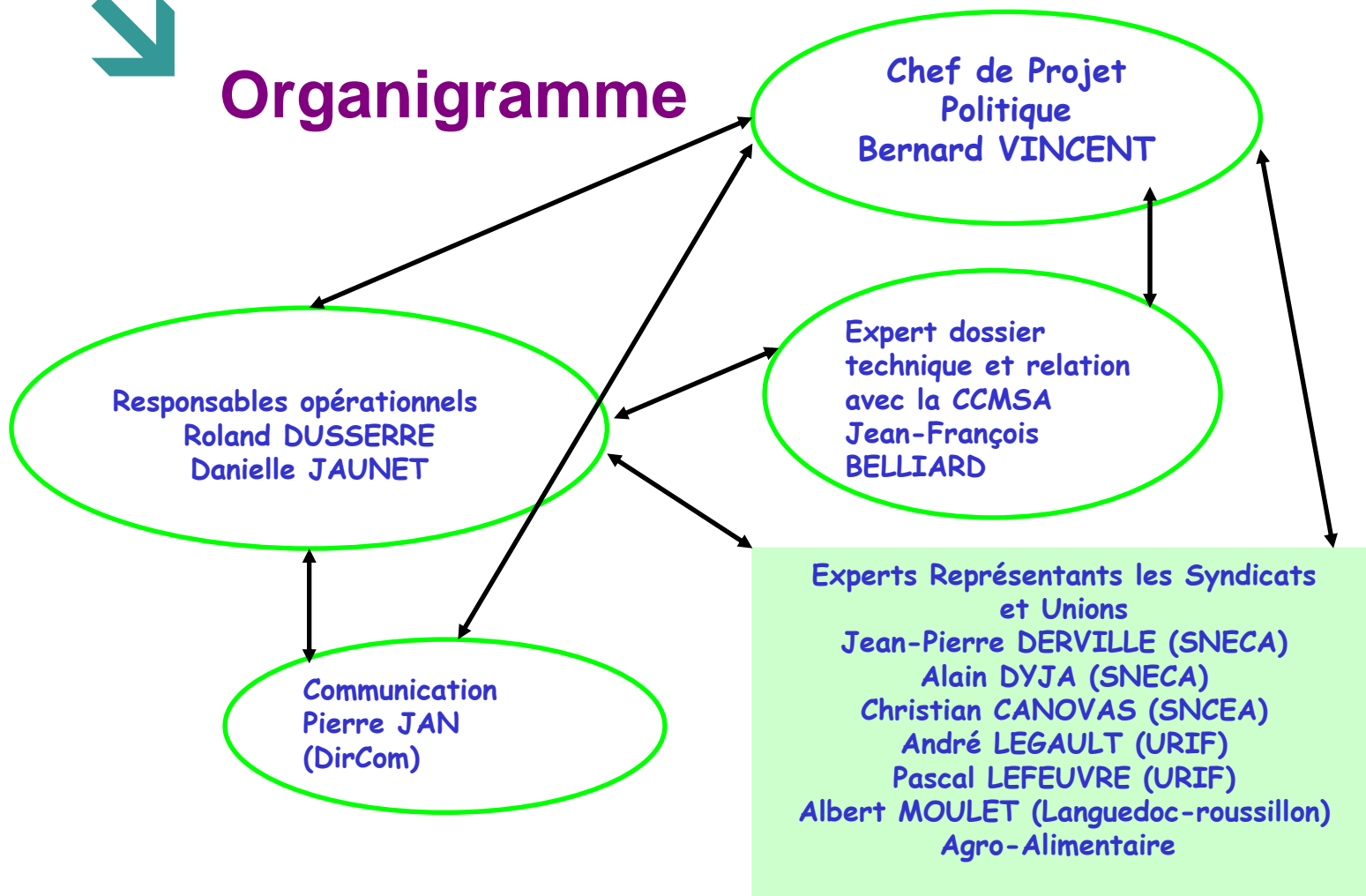


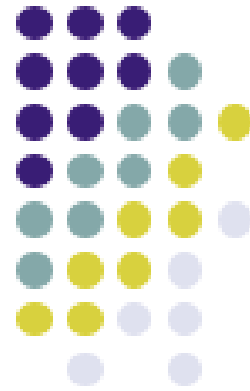
- Si le résultat des recours en notre faveur contre les tricheries de la CGT avait été pris en compte, nous serions aussi la deuxième organisation syndicale de la MSA en nombre de suffrages exprimés.
- D'où les décisions prises de joindre à la candidature une pièce d'identité et d'accuser réception au candidat de sa candidature.





Organigramme





Cadre de fonctionnement

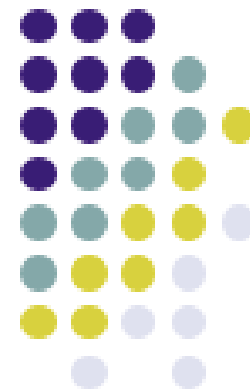
- ❑ **Le Comité de Pilotage définit et valide :**
 - ➔ *Les règles de travail*
 - ➔ *Les outils d'aide aux Unions Départementales (Logiciel MSA 2010)*
 - ➔ *Les outils de communication*
- ❑ **Il facilite :**
 - ➔ *Le lien entre les Unions Régionales, Départementales et les Syndicats concernés*
- ❑ **Il arbitre :**
 - ➔ *Les conflits d'intérêts*
 - ➔ *En dernier recours les listes source de contestation*
- ❑ **Il veille :**
 - ➔ *A la bonne utilisation du budget confédéral*



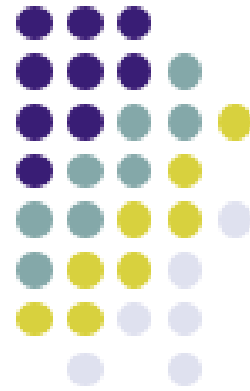


Les 5 clés de la réussite

1. Un pilotage confédéral avec des experts représentant les différents acteurs
2. Une stratégie de travail pour réussir les 3 niveaux de cette élection
3. Une implication des structures et des hommes concernés dans l'unique objectif de faire gagner la CFE-CGC
4. Une collaboration étroite entre les unions Régionales, Départementales et les syndicats concernés
5. Une utilisation optimale du budget alloué



Règles confédérales à définir...



Objectif

Représentativité en terme de voix ou terme de sièges ?

Avec les regroupements de caisses, les données changent. Le nombre de sièges pour être représenté à chaque niveau devient primordial. Des simulations sont en cours pour apprécier la stratégie à mener (effet de l'attribution des sièges au plus fort reste). Des listes d'alliance seront peut-être nécessaires dès le premier tour (*attendre consignes confédérales*).



Parité

Les listes CFE-CGC doivent comporter aussi des candidatures féminines.

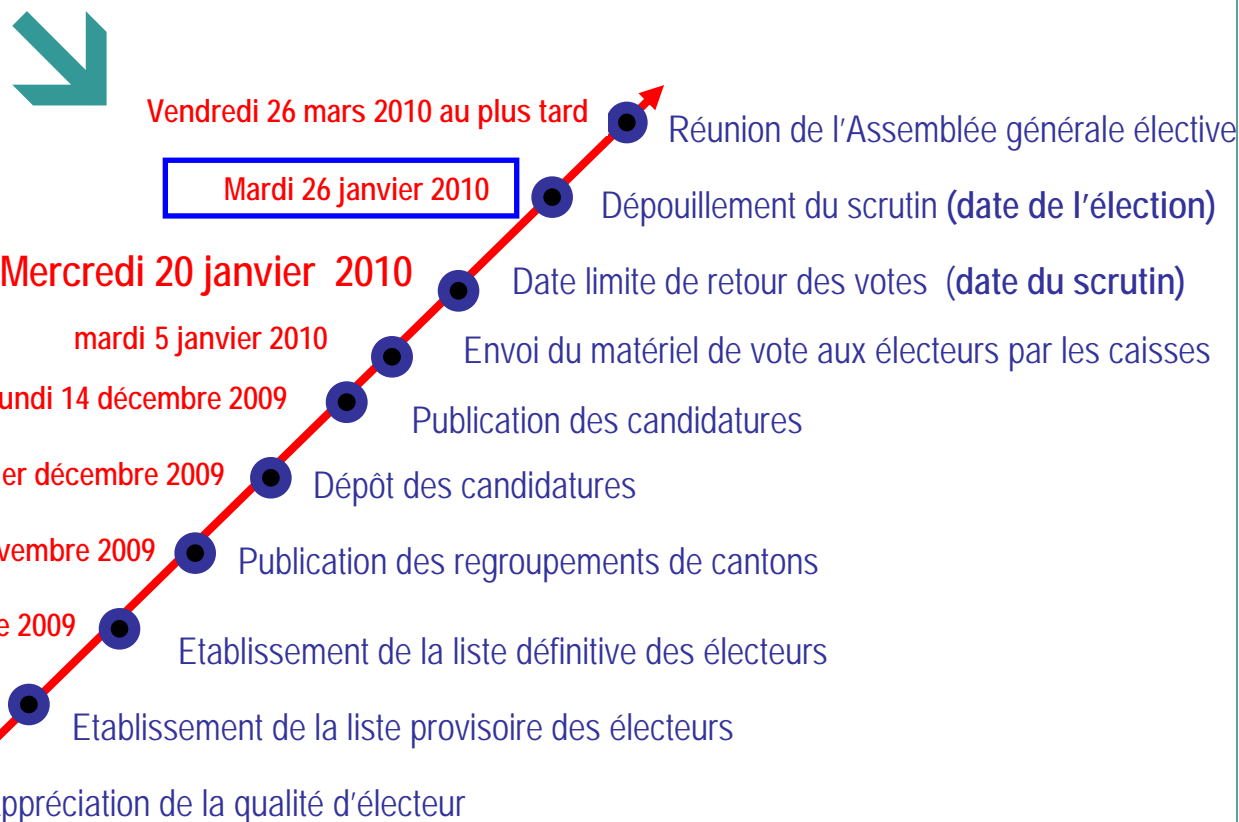
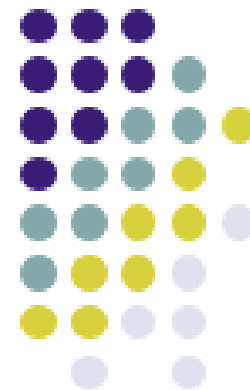


Priorité aux candidatures de salariés porteurs de voix

Dans la mesure du possible, des salariés d'entreprises en capacité à attirer des voix doivent apparaître sur les listes CFE-CGC.



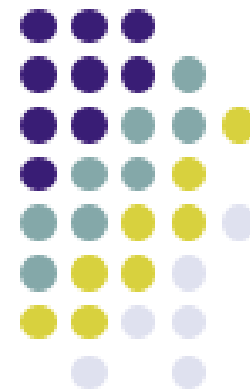
Le calendrier



Ce calendrier est à confirmer par décret et arrêté ministériel



La CFE-CGC s'engage



- à maintenir et préserver le seul système où l'assuré élit directement ses délégués gestionnaires
- à maintenir et préserver cette proximité de représentativité.

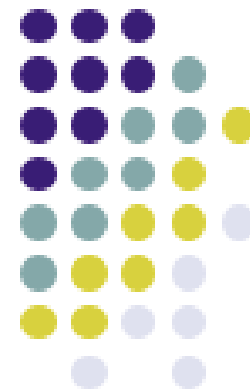
Pour les salariés et retraités du monde agricole et rural, la MSA c'est leur Sécu.

La caisse départementale ou pluridépartementale de la MSA constitue le **guichet unique** de l'adhérent pour l'ensemble des questions concernant la santé, la famille, la retraite, la médecine du travail, les services aux personnes....

C'est-à-dire que contrairement au régime général, l'adhérent en se déplaçant sur un SEUL lieu trouvera les réponses à ses problèmes sur la maladie, la santé ou la retraite à un SEUL et MÊME guichet.



La CFE-CGC s'engage



- **à maintenir et préserver le seul système de guichet unique qui gère toutes les prestations tout au long de la vie**
- **à maintenir et préserver la proximité de service**
- **à maintenir et préserver une offre de service pour le monde agricole et rural.**

Pour ces prochaines élections, la CFE-CGC présentera des hommes et des femmes qui sont des salariés de l'agriculture, du monde rural et des organismes professionnels, des gens comme les autres, qui réunissent toutes les qualités dont la MSA a besoin pour assurer sa pérennité et œuvrer pour l'intérêt commun.



↳ Elections MSA 2010

La CFE-CGC doit maintenir et accroître
sa représentativité

parce que la CFE-CGC c'est la

garantie de la solidarité



santé
famille
retraite
service

